

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS45

présenté par
M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 62.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est étonnant d'inscrire ce principe de concertation alors que le gouvernement ne l'a pas respecté pour l'examen de ce texte.